

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Ce document est à **compléter** et à renvoyer daté et signé, **accompagné d'un RIB** comportant les **mentions BIC – IBAN** à l'adresse suivante

RESTAURANT SCOLAIRE ANTHON

MAIRIE D'ANTHON
Montée de la Barre
38280 ANTHON

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la régie du restaurant scolaire d'Anthon à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **la régie du restaurant scolaire d'Anthon**.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Paielement : Récurrent

Titulaire du compte à débiter

Nom Prénom : (*)

Adresse : (*)

Code postal : (*)

Ville : (*)

Pays : FRANCE

Identifiant Créancier SEPA : F R 5 9 Z Z 6 1 6 3 5 3

Nom : REGIE RESTAURANT SCOLAIRE ANTHON

Adresse : Montée de la Barre

Code postal : 38280

Ville : ANTHON

Pays : FRANCE

BIC

IBAN

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB, puis adresser l'ensemble au créancier

Le (*) :

A (*) :

Signature (*) :

Rappel : En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la régie du restaurant scolaire d'Anthon. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la régie du restaurant scolaire d'Anthon.

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.